



# L'Appariteur



- Brèves du Conseil & Autres Informations Communales -

COMMUNE de FRÉDÉRIC-FONTAINE / Association ZACLY MULTIMEDIA - NUMÉRO 45 - Lundi 11 Avril 2022.

☎ 03.84.63.10.41 - Site : [www.frederic-fontaine.fr](http://www.frederic-fontaine.fr) - Mail : [frederic-fontaine.mairie@wanadoo.fr](mailto:frederic-fontaine.mairie@wanadoo.fr)

## ⇒ Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 11/04/2022 (20h) :

**Membres présents** : SCHIESSEL Vincent (maire), CHIPEAUX Bernadette (1<sup>er</sup> adjoint), PERRIN Jean-Pierre (2<sup>ème</sup> adjoint), ERNESTI Ghislaine (secrétaire de séance), MATOSEVIC Armelle, VARNIER Marilyn.

**Ont donné pouvoir** : BREGER Valérie, MASMEJEAN Grégory.

**Absents / Excusés** : CHERRIER Thierry, TOURNIER Roland, POIROT Olivier.

### \* Comptes administratifs et Comptes de Gestion 2021 :

**Commune** : Après s'être fait présenté les comptes de l'exercice 2021 et après délibération, le Conseil Municipal accepte le compte de gestion et le compte administratif 2021. Le Maire n'a pas pris part au vote.

Excédent de fonctionnement : 84 553 €. Déficit d'investissement : - 26 729 €.

**Assainissement** : Après s'être fait présenté les comptes de l'exercice 2021 et après délibération, le Conseil Municipal accepte le compte de gestion et le compte administratif 2021. Le Maire n'a pas pris part au vote.

Excédent de fonctionnement : 6 179 €. Excédent d'investissement : - 15 339 €.

### \* Affectation des Résultats 2021 :

**Commune** : Report en fonctionnement : 57 824 €.

Affectation au 1068 : 26 729 €. Report en investissement : 26 729 €.

**Assainissement** : Report en fonctionnement : 0 €.

Affectation au 1068 : 6 179 €. Report en investissement : - 15 339 €.

### \* Budgets Primitifs 2022 :

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif **COMMUNE 2022** :

En recettes et en dépenses de Fonctionnement : 265 742 €.

En recettes et en dépenses d'Investissement : 56 247 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif **ASSAINISSEMENT 2022** :

En recettes et dépenses de Fonctionnement : 49 175 €.

En recettes et dépenses d'Investissement : 46 214 €.

### \* INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

\* Résultats du **1<sup>er</sup> tour de l'élection présidentielle** du 10 avril 2022 : M. Emmanuel MACRON et M<sup>me</sup> Marine LE PEN sont élus pour le second tour de scrutin qui aura lieu le Dimanche 24 Avril.

\* La **déchetterie de Champagny** est ouverte au public selon les horaires suivants : Mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h - Samedi de 9h à 18h. Se munir de sa carte d'accès.

\* Retrouvez régulièrement les informations communales en direct en téléchargeant l'application gratuite « **PanneauPocket** » sur votre Smartphone ou en consultant le site [www.frederic-fontaine.fr](http://www.frederic-fontaine.fr).

\* Extrait de l'Arrêté permanent daté du 11/05/2021 (Article 1) : **La vitesse de tous les véhicules** circulant sur RD n°96 et sur l'ensemble des voies communales dans l'agglomération de la Commune de Frédéric-Fontaine **est limitée à 30 km/heure.**

\* Attention, le **Secrétariat de mairie sera fermé le Vendredi 29 Avril 2022.**

**DIMANCHE 8 MAI 2022** (Anniversaire de la Victoire 1939-45)

Le départ est fixé à 11h, devant la Mairie.

Cérémonie au Monument aux Morts :

Dépôt de gerbes / Appel des Morts / Minute de silence ;

Discours du Président des Anciens Combattants & du Maire ;

Marseillaise.



## SMICTOM : JOURS de COLLECTE

**Ordures ménagères :** Collecte des **bacs** toutes les semaines, les **LUNDIS** matin.

**Attention :** La collecte du Lundi 18/04 (Pâques) ne sera pas rattrapée.

**Tri sélectif :** Les dates de ramassage des **sacs jaunes** sont les suivantes (**JEUDIS en semaines A**) :

**28 avril - 12 et 28 mai (samedi) - 9 et 23 juin - 7 et 21 juillet - 4 et 18 août - 1<sup>er</sup>, 15 et 29 septembre - 13 et 27 octobre - 10 et 24 novembre - 8 et 22 décembre.**

- **Merci de sortir vos sacs la veille au soir -**

⇒ **ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES (rappel) :** Nous vous communiquons ci-après la liste des assistantes maternelles agréées pour la Commune de Frédéric-Fontaine :

M<sup>me</sup> DESEVAUX Virginie (8 rue de la Fontaine du Prince),

M<sup>me</sup> CHIPEAUX Bernadette (2 chemin de la Fontaine de Paris),

M<sup>me</sup> ERNESTI Ghislaine (12 rue des Champs de la Halle).

⇒ **CULTE :** Le prochain Culte célébré au Temple du village aura lieu le Dimanche 24 Avril 2022 à 10 h 30.

⇒ **NUISANCES SONORES :** Particuliers : **du Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30. Le Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Les Dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.**

⇒ **LABEL :** « **Villes et Villages Fleuris** » est le **label national de la qualité de vie**. En 2021, sur les 35 000 communes que compte notre pays, quelques 4 470 communes détiennent ce label dont 276 avec 4 Fleurs, la plus haute distinction.

### **MATINÉE « FLEURS » :**

**La Municipalité vous informe qu'une première matinée « Fleurs » aura lieu au le Samedi 14 Mai 2022. Rendez-vous à 9 heures devant l'atelier municipal. Venez nombreux !**

Bonjour à toutes et tous,

le budget de la commune.

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'année considérée.

Le budget est voté par le conseil municipal, il énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année.

Puis en cours d'année, des décisions modificatives sont parfois nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.

La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

cordialement, le maire.

Vincent Schrauel.